

## SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE PALESTRO

Étude de M<sup>e</sup> ALFRED BRISDOUX, licencié en droit,  
notaire à Alger, 2, r. de l'Abreuvoir  
SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
MINES DE PALESTRO  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 27 avril 1922)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> ALFRED BRISDOUX, notaire à Alger le 8 avril 1922 M. MARCEL-ERNEST MERCIER, docteur en droit, demeurant à Alger, parc Gatliff, et M. JEAN CECCALDI, receveur des Contributions diverses en retraite, demeurant à Alger, rue Cavaignac, n<sup>o</sup> 10, ont établi les statuts d'une société anonyme desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les propriétaires des actions qui seront ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite une société anonyme qui sera régie par la loi française et par les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de : Société anonyme des Mines de Palestro.

.....

### III

Du procès-verbal dont la copie a été déposée pour minute à M<sup>e</sup> BRIDOUX, notaire à Alger, le 15 avril 1922, de la délibération prise par l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme dite Société anonyme des Mines de Palestro, le 11 avril 1922, il appert :

1<sup>o</sup> Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la dite société aux termes de l'acte reçu par M<sup>e</sup> ALFRED BRISDOUX, notaire sus-nommé, le 10 avril 1922 ;

Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs :

1. Jean CECCALDI et Marcel MERCIER sus-nommés et Gustave GASTU, avoué honoraire, demeurant à Constantine, rue Rohault-de-Fleury

Lesquels ont accepté ces fonctions ;

Qu'elle a nommé M. le général Marcel MASSOUTIER, commandeur de la Légion d'honneur demeurant à Alger, rue Bellevue, n<sup>o</sup> 8, et M. Maurice CARDINAL, industriel, demeurant à Alger, commissaires, avec faculté d'agir conjointement ou séparément pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice ; MM. le général MASSOUTIER et CARDINAL ont accepté ces fonctions.

.....

---

L'Algérie minière  
Les Mines de Palestro  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 mai 1922)

L'Afrique du Nord a un sous-sol particulièrement riche en minerais de fer, de plomb, de zinc et en phosphate. Toutes les tentatives n'ont pas été heureuses et, dans nombre d'endroits, les travaux de recherches durent être abandonnés. Cependant, la prospérité d'entreprises comme Mokta-el-Hadid, Ouasta-Mesloul, les Mines de Zaccar, les Phosphates de Constantine montrent le parti que l'on peut tirer de gisements méthodiquement exploités. Il est à noter que les tentatives infructueuses le furent en majorité faute de moyens financiers suffisants. Même avant la guerre, on ne pouvait pas raisonnablement aménager une concession avec quelques centaines de mille francs. L'*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord* publié par le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie montre clairement, d'ailleurs, la faiblesse des capitaux investis en Algérie eu égard à la quantité de sociétés qui ont été créées depuis une vingtaine d'années.

Les Mines de Palestro paraissent avoir été conçues, tout au moins financièrement, sur des bases solides. Les fondateurs, MM. Ceccaldi et Mercier, ont prévu un capital exagérément modeste de 120.000 francs, en actions de 500 francs, toutes de numéraire, à libérer entièrement à la souscription. Il existe un nombre égal de part de fondateur dont 120 remises aux premiers souscripteurs à raison d'une part pour deux actions et 120 laissées à la disposition du conseil pour faciliter l'acquisition des concessions minières de Guerrouma et Nador-Chaïr qui constituent l'objet principal de la société.

Généralement, l'appétit des promoteurs est d'autant plus grand que les ressources sociales sont exiguës. Pour une fois, ce n'est pas le cas. La manière même dont les statuts règlent la répartition des bénéfices indique qu'on se trouve en présence de gens à peu près sensés. La réserve légale une fois servie, il peut être attribué une certaine somme pour la formation d'une réserve spéciale ou extraordinaire.

Après quoi, les actions touchent 7 pour cent, étant spécifié que cet intérêt sera cumulatif. Sur le surplus, le conseil reçoit 6 pour cent, l'assemblée restant libre d'affecter les sommes qui lui paraîtront nécessaires à un fonds de prévoyance. Le solde va aux actions à titre de remboursement. Le capital une fois amorti, les actions de jouissance se trouvent assimilées aux parts de fondateur et partagent avec elles, par moitiés égales, le reliquat disponible.

Ces mesures témoignent d'une grande sagesse et laissent une impression favorable. Il n'en est pas moins vrai que les Mines de Palestro, sous leur forme actuelle, doivent être considérées comme une société d'études. Il leur reste à acquérir les concessions indiquées plus haut et à les mettre en valeur. Les véritables difficultés valent les méthodes financières qui ont présidé à la constitution de l'entreprise, les Mines de Palestro acquerront rapidement une situation privilégiée.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE PALESTRO  
S.A. au capital de 0,12 MF.

Siège social : Alger-Mustapha, Parc-Gatlif  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 252)

Conseil d'administration

composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions.  
Gastu (Gustave)\*, 8, r. Rohault-de-Fleury, Constantine ; pdt ;  
Mercier (Marcel)\*, parc Gatlif, Alger-Mustapha ; adm. délégué ;  
Ceccaldi (Jean), 10, r. Cavaignac, Alger-Mustapha.

\* Se retrouvant aux Mines de Sidi-Kamber et aux Mines du Djebel-Aomar.

Commissaires aux comptes  
Massoutier (Paul), 8, r. Bellevue, Paris ;  
Cardinal (Maurice), 2, r. de Gueydon, Alger.

---

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> juillet 1923)*

Par décret du 16 juin 1923, a été autorisée la cession consentie à la Société anonyme des mines de Palestro de la concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Guerrouma et autres métaux connexes de Nador-Chaïr, situées toutes deux dans le département d'Alger.

La société des mines de Palestro a été autorisée à réunir les deux concessions de même nature de Guerrouma et de Nador-Chaïr.

---

L'Algérie minière  
Mines de Palestro  
*(La Journée industrielle, 18 juillet 1923)*  
*(Le Sémaphore algérien, 27 juillet 1923)*

Un décret vient d'autoriser la cession consentie à cette société de la concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Guerrouma et de la concession des mines de zinc, plomb et autres métaux connexes de Nador-Chaïr, situées toutes deux dans le département d'Alger,

La société a été autorisée à réunir les deux concessions de même nature de Guerrouma et de Nador-Chaïr.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE PALESTRO  
S.A. au capital de 0,12 MF.  
Siège social : Alger-Mustapha, Parc-Gatlif  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 240)*

Conseil d'administration  
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions.  
Gastu (Gustave), 8, r. Rohault-de-Fleury, Constantine ; pdt ;  
Mercier (Marcel), parc Gatlif, Alger-Mustapha ; adm. délégué ;  
Mercier (Gustave)<sup>1</sup>, parc Gatlif, Alger-Mustapha ;  
Ceccaldi (Jean), 10, r. Cavaignac, Alger-Mustapha.

Commissaires aux comptes  
Cardinal (Maurice), 24, r. Michelet, Alger ;

---

<sup>1</sup> Gustave Mercier (1874-1953) : fils d'Ernest Mercier (1840-1907), maire et conseiller général de Constantine. Frère d'Ernest Mercier, de la Cie française des pétroles et de l'Union d'électricité. Rapporteur du budget aux Délégations financières, membre du Conseil supérieur de l'Algérie, commissaire général du Centenaire de l'Algérie, président du Conseil supérieur des chemins de fer (puis des transports), administrateur des Mines de Sidi-Kamber, de celles du Djebel-Aomar et de la Cie africaine du liège (1929-1931).

Auriacombe (Louis)<sup>2</sup>, 1, r. de Mulhouse, Alger.

---

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 octobre 1934)*

Par décret en date du 6 septembre 1934, a été acceptée la renonciation de la Société anonyme des mines de Palestro à la concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Nador-Chaïr (département d'Alger).

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE PALESTRO  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000 FRANCS  
Siège social : Parc Gatlif, Mustapha supérieur, ALGER.  
*(Annuaire du Comité central des houillères de France et de la Chambre syndicale française des mines métalliques, juin 1939, p. 540-541)*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. MERCIER (Gustave), président, Parc Gatlif, Alger.  
MERCIER (Marcel), administrateur délégué, Parc Gatlif, Alger.  
MONTANIE (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.

#### DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 240 actions nominatives de 500 francs entièrement libérées.  
Les actions ne sont pas cotées en Bourse.  
Il existe en outre 240 parts bénéficiaires non cotées.

#### CONCESSIONS — TRAVAUX - TRAITEMENT CHEMINS DE FER ET PORT

Concessions. — Concession de Guerrouma (décret du 2 avril 1880), 507 hectares, située à 16 kilomètres de Palestro (Alger).

Permis d'exploitation de Nador-Chaïr (même lieu).

Données générales sur les travaux. — Le gîte filonien a déjà produit près de 100.000 tonnes de blende depuis le début de l'exploitation.

Il est reconnu par 16 niveaux distants de 30 à 30 mètres. La Société des Mines de Palestro a retrouvé le gisement en profondeur au niveau E, le plus bas de la mine. L'avancement est à environ 1.200 mètres du jour.

Appareils de traitement. — Le minerai est traité au Bou-Hamoud par une laverie mécanique. Le minerai, à gangue barytique, est enrichi par le procédé de flottation. L'atelier de préparation mécanique comprend en outre un concasseur à mâchoires, deux moulins à boulets ; des tromeles, etc.

La force motrice est fournie par des moteurs à gaz pauvre et Diesel.

Chemins de fer et port. — Depuis le carreau, le minerai est transporté à la laverie distante de 4 kilomètres par 4 fils aériens et deux voies étroites.

Gare de Palestro, à 77 km. d'Alger. (Chemins de fer Algériens).

#### NATURE DES PRODUITS

---

<sup>2</sup> Louis Auriacombe : inspecteur principal des Contributions directes, administrateur de la Société d'études économiques de l'Afrique du Nord et des Celluloses de l'Afrique du Nord. Commissaire aux comptes des Tonnelleries mécaniques de l'Afrique du Nord, puis administrateur des Tonnelleries modernes. Inhumé à Mostaganem en avril 1929.

Blende mielleuse de Scheidage.  
Concentrés de zinc.  
Concentrés de plomb.

PRODUCTION

(Tonnage exporté; p. n. s.)

1938. 97 T. de concentrés de plomb à 65 %.

1938. 423 T. de concentrés de zinc à 58 %.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : Parc Gatlif, Mustapha supérieur, Alger.

Adresse télégraphique : Mercier, Parc Gatlif, Alger.

---